

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

PRÉFECTURE DU LOIRET

SEANCE DU 26 AOUT 2021

24 SEP. 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 23 août 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier M. Hervé PRALY, M. Gaël JEGOUZO

Membres en exercice : 13 - présents : 9

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO a donné pouvoir à Romain POULT, M. DOUSSET Christophe a donné pouvoir à M. Thierry COUTANT, M. MASSON Éric a donné pouvoir à M. Denis PELÉ, M. BARRAULT Yves a donné à M. Olivier GIRARD. M. PRALY a été nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2021 est approuvé.

D1 : PRESENCE VERTE MME DABOUT BRIGITTE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Présence Verte indiquant que Mme Brigitte DABOUT s'est abonnée le 02 août 2021 auprès de cette association afin de bénéficier du service de téléassistance.

Le Conseil municipal, considérant l'utilité du maintien à domicile des personnes âgées, l'aide aux personnes malades, donne son accord pour répondre favorablement à la demande d'aide, à compter de la date d'abonnement.

Ensuite, M. le Maire signale que l'intéressée a choisi la location du matériel, le droit d'entrée au service est de 39 € et la location avec redevance mensuelle de 26,80 €.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de prendre en charge :

- 50 % du montant de la redevance mensuelle pour la location.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

PREFECTURE DE LOIRET

24 SEP. 2021

COURRIER 3

SEANCE DU 26 AOUT 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 23 août 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péray la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier M. Hervé PRALY, M. Gaël JEGOUZO

Membres en exercice : 13 - présents : 9

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO a donné pouvoir à Romain POULT, M. DOUSSET Christophe a donné pouvoir à M. Thierry COUTANT, M. MASSON Éric a donné pouvoir à M. Denis PELÉ, M. BARRAULT Yves a donné à M. Olivier GIRARD. M. PRALY a été nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2021 est approuvé.

D2 : BAIL PRECAIRE PARCELLE « LA VALLEE »

M. le Maire informe le Conseil que la Mairie a reçu la candidature suite à l'affichage en Mairie avec un retour des candidatures avant le 30 juin pour l'exploitation de la parcelle YC 20 « La Vallée ».

M. le Maire informe qu'il y a eu qu'une seule candidature (EI PELE, exploitant actuel) et propose de procéder au vote pour l'attribution de cette parcelle d'une superficie de 3 ha 40 ca en location d'un bail précaire à raison de 7.5 quintaux/hectare.

M. PELE ne prend pas part au vote.

Après délibérations, le Conseil, vote à l'unanimité de louer cette parcelle à l'entreprise EI PELE Denis avec un bail précaire pour une durée d'un an, avec tacite reconduction. En cas de changement, le préavis sera effectif après la saison agricole.

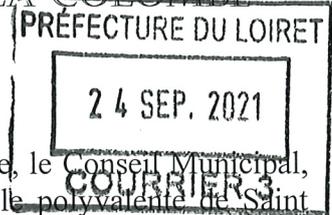
Pour extrait conforme :
Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 26 AOUT 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 23 août 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péray la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier M. Hervé PRALY, M. Gaël JEGOUZO

Membres en exercice : 13 - présents : 9

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO a donné pouvoir à Romain POULT, M. DOUSSET Christophe a donné pouvoir à M. Thierry COUTANT, M. MASSON Éric a donné pouvoir à M. Denis PELÉ, M. BARRAULT Yves a donné à M. Olivier GIRARD. M. PRALY a été nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2021 est approuvé.

D3 : DEVIS PEINTURE – LOGEMENT 36 RUE D'ORLEANS

M. le Maire présente le devis de l'auto entreprise GLA PEINTURE pour la fourniture et l'application de la peinture pour logement du 36 rue d'Orléans.

Le devis est d'un montant de 8 440.00€TTC.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis et charge M. le Maire de signer le devis.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Denis PELÉ

MAIRIE de ST. PERAVY-LA-COLOMBE
Denis Pelé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

PRÉFECTURE DU LOIRET

SEANCE DU 26 AOUT 2021

24 SEP. 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 23 août 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péray la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier M. Hervé PRALY, M. Gaël JEGOUZO

Membres en exercice : 13 - présents : 5

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO a donné pouvoir à Romain POULT, M. DOUSSET Christophe a donné pouvoir à M. Thierry COUTANT, M. MASSON Éric a donné pouvoir à M. Denis PELÉ, M. BARRAULT Yves a donné à M. Olivier GIRARD. M. PRALY a été nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2021 est approuvé.

D4 : LOCATION ANNEXE DE LA MAIRIE RUE DE CHÂTEAUDUN

M. le Maire informe le conseil d'une demande d'un artisan pour louer l'annexe de la Mairie (rue de Châteaudun), anciennement le local où il y avait le dépôt de bain, pour de la biscuiterie.

M. le maire évoque que l'artisan souhaite mettre un four pour la cuisson des biscuits et du stockage après emballage. L'artisan souhaite aussi avoir un accès pour la livraison de ces produits de bases.

M. le Maire précise que ce local ne bénéficie pas de VMC.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité que le local n'est pas adapté à la fabrication/ cuisson de biscuits.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

Denis PELÉ

